Image not found or type unknown

pacs crédit immobilier rupture

Par **viviane97**, le **19/02/2013** à **15:13**

Bonjour,

J’ai besoin de vos conseils et j’espère que vous ne me jugerez pas car la situation est compliquée :

- Mon copain et moi sommes lancés dans la construction d’une maison. Afin de simplifier les démarches nous nous sommes pacsés en janvier 2012.

- Nous avons déjà signé les papiers pour la maison et le terrain. Et nous sommes dans la phase où nous attendons le retour des banques pour le crédit.

- Et là je viens de découvrir que Monsieur a une maitresse !!!

Je précise que je ne tiens pas à abandonner ce projet même si je dois continuer seule, de toute façon les délais de rétractation sont passés.

D’un point de vu financier, j’apporte 1/3 et on prend 1/3 restant chacun.

Ma question est la suivante : d’après vous dois-je attendre d’avoir le retour des banques et faire comme si de rien n’était en attendant le délai légal, puis me séparer et demander un réaménagement du crédit ou bien dois-je directement bloquer le processus, me séparer et refaire le projet toute seule sachant que même si je serais endettée au max je pourrais normalement gérer seule.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **youris**, le **19/02/2013** à **18:19**

bjr,
si vous prenez un crédit à deux et que vous séparez, la banque n'aura aucune obligation de remettre le crédit sur une seule tête car un prêteur préfère toujours avoir affaire à débiteurs solidaires.
personnellement je vous conseillerais d'anticiper la séparation et de faire ce projet seul.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés